

**Commission parlementaire paritaire UE-ACP
Tenerife, 29 mars – 1^{er} avril 2010**

**Notes d'intervention de Mme Ana-Paula LAISSY
Chef d'unité "Coordination des questions liées aux régions ultrapériphériques" –
Commission européenne, DG Politique régionale**

*L'Union européenne, les régions ultrapériphériques et leurs relations avec les
pays tiers*

(Intervention prévue le 31 mars à partir de 15h00; point 23 de l'OJ)

1. L'UNION EUROPÉENNE, LES RÉGIONS ULTRAPÉRIPHÉRIQUES ET LEURS RELATIONS AVEC LES PAYS TIERS

1.1. Les régions ultrapériphériques de l'Union européenne

<p><u>Thème:</u> les 9 régions, leurs caractéristiques</p>	
<ul style="list-style-type: none"> • Les RUP ont un statut particulier au sein de l'Union européenne de laquelle elles font partie intégrante. Elles représentent une population totale de près de 4 millions d'habitants, ce qui signifie 0,85% de la population européenne et une surface de 99 mil km², soit 2,5% de la superficie de l'Union. • La distance de leurs capitales respectives s'étend de 1.000Km (Madeira); 2.000 km (Canaries) à 9.400 km (La Réunion). • La position géographique unique des RUP, leur biodiversité bien plus importante que celle de l'Europe continentale, la préservation exceptionnelle de leurs écosystèmes marins, leur potentiel en matière d'énergies renouvelables ou encore leur produits agricoles de haute qualité sont des atouts qu'il convient de valoriser pour leur développement économique. 	<p><i>9 régions: 0,85% de la population de l'UE, 2,5% de sa superficie,</i></p> <p><i>très éloignées de leurs capitales respectives</i></p> <p><i>... caractéristiques et potentialités singulières en termes de productions agricoles, recherche scientifique, richesses naturelles</i></p>

1.2. Une stratégie européenne en évolution

<p><u>Thème:</u> Une stratégie qui répond aux dispositions du Traité concernant la prise en compte des handicaps, qui s'adapte aux nouveaux défis et qui évolue en faveur de l'UE, des RUP et de leurs voisins.</p>	
<ul style="list-style-type: none"> • L'Union européenne a reconnu les spécificités des régions ultrapériphériques (Articles 349 et 355 du TFUE) et leur accorde un traitement particulier (dérogations/programmes et actions adaptées) dans le cadre de plusieurs politiques (Cohésion, Fiscalité, douane, Concurrence, Agriculture). • Au titre de la politique de cohésion, l'ensemble des RUP bénéficie par exemple d'un relèvement des taux d'intervention des fonds structurels (FEDER et FSE) à 85%. Elles bénéficient également d'une allocation financière additionnelle de compensation des surcoûts liés à leurs handicaps de 35€/habitant/an (soit 975M€ pour l'ensemble des régions). • Ensemble de ces mesures et dispositifs servent une stratégie intégrée qui évolue et qui repose sur un partenariat riche et étroit entre les Institutions UE, les Etats membres et les 	<p><i>Spécificités reconnues dans le Traité, programmes, actions et dérogations</i></p> <p><i>Relèvement taux d'intervention à 85%</i></p> <p><i>Allocation spécifique €35p/hab/par an</i></p> <p><i>partenariat très étroit et actif</i></p>

Régions.	
<ul style="list-style-type: none"> • Rôle du PE très important en termes d'appui aux propositions de la Commission et le sera davantage avec le TFUE en raison de la procédure de codécision. • La Commission a proposé (2008) un changement d'approche pour l'évolution de la stratégie, ouvrant la voie au nouveau paradigme qui met l'accent sur les avantages et opportunités • Cette évolution doit néanmoins respecter la poursuite de 3 axes : réduction de leur déficit d'accessibilité, renforcement de leur compétitivité et développement d'un plan d'action pour le grand voisinage (PAGV). 	<p><i>rôle fondamental du PE (i.e. le nouveau TFUE)</i></p> <p><i>paradigme: accent sur les avantages</i></p> <p><i>et opportunités</i></p> <p><i>déficit accessibilité, compétitivité, insertion régionale</i></p>

1.3. Les relations des RUP avec leurs entourage géographique

<u>Thème</u> : Le Plan d'action pour le grand voisinage, l'intégration régionale, les relations commerciales, les coopérations et efforts conjoints en matière de défis communs	
<ul style="list-style-type: none"> • L'objectif du Plan d'action pour le Grand Voisinage est de renforcer les liens économiques, sociaux et culturels des RUP avec les territoires voisins afin de mieux les intégrer dans leur zone géographique proche et réduire les barrières qui limitent les possibilités d'échanges dans la Caraïbe; l'Amérique et l'Afrique orientale et occidentale. • Pour cela, le PAGV s'appuie sur deux grands axes: <ul style="list-style-type: none"> ○ La coopération transfrontalière et transnationale ○ Les échanges commerciaux (biens, services et autres domaines liés au commerce tels que la propriété intellectuelle, les mesures sanitaires et phytosanitaires, etc...) • Plusieurs mesures ont été adoptées en vue de donner du contenu à ce Plan mais on est conscient que beaucoup reste encore à faire. • <u>Renforcement des programmes de coopération territoriale pour les RUP</u>: pour la période 2007-2013, 4 programmes ont été adoptés: Océan Indien, Caraïbes, Macaronésie et création d'un nouveau programme de coopération transfrontalière 'Amazonie' entre la Guyane le Brésil et le Surinam. • Les dispositions spécifiques en faveur des RUP incluses dans <u>les Accords de Partenariat Economique (APE)</u> – facilitation de 	<p><i>Plan d'action pour le grand voisinage</i></p> <p><i>renforcement des liens économiques, sociaux et culturels entre RUP et territoires voisins</i></p> <p><i>coopération transfrontalière transnationale,</i></p> <p><i>échanges commerciaux</i></p> <p><i>réalisations concrètes illustrent efforts dans ce sens</i></p> <p><i>mais bcp encore à faire</i></p> <p><i>Renforcement programmes coopération territoriale</i></p>

<p>la coopération avec les pays ACP, clause de sauvegarde et d'exclusion des marchés locaux du sucre et de la banane - offrent à ces régions une opportunité d'approfondir leur intégration régionale au bénéfice de toutes les parties.</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Mise en œuvre de l'articulation entre le FED et le FEDER par l'affectation de ressources spécifiques</u> au titre du 10e FED: pour un cofinancement parallèle de projets: • <u>Exemple</u>: le Cap Vert, la Mauritanie et le Sénégal ont affecté une partie de leur allocation 10e FED à la coopération avec les Îles Canaries, les Açores et Madère, ou permettent au moins de le faire même si les règlements sont différents et complexes à manier. • Autorisation <u>d'aides d'état au démarrage des services de transport aérien pour les liaisons avec les pays tiers.</u> 	<p><i>dispositions spécifiques pour RUP dans les APE</i></p> <p><i>articulation FED/ FEDER par l'affectation de ressources pour cofinancement projets</i></p> <p><i>complexité règlements</i></p> <p><i>aides au démarrage transport aérien pour liaisons avec les pays tiers</i></p>
<p>1.4. Les RUP et les ACP</p>	
<ul style="list-style-type: none"> • Le FED et le FEDER ont leurs propres spécificités – des bases juridiques différentes, des procédures différentes. • Une meilleure articulation entre le FED et le FEDER est possible et peut se décliner en 3 phases principales: identification des intérêts communs, affectation de ressources spécifiques, coopération au niveau opérationnel: <ol style="list-style-type: none"> 1. Identification des intérêts communs: idéalement, il s'agit d'un travail conjoint entre les RUP, ACP et PTOM en étroite collaboration avec la Commission (Délégations, DG DEV, DG REGIO) ainsi que l'Etat membre concerné. 2. Affectation de ressources spécifiques au titre du 10e FED peut être prévue dans les PIN (Programmes indicatifs nationaux) ou dans les PIR (Programmes indicatifs régionaux). 3. Association des RUP à la mise en œuvre des programmes pertinents: dans les programmes d'actions annuels pour les programmes 10e FED, il est possible de prévoir la participation des RUP dans la phase opérationnelle de ces programmes, par exemple en impliquant les autorités compétentes des RUP dans des comités de concertation. <p>Mais, la coopération ACP/RUP ne se limite pas à la seule affectation de ressources de part et d'autre. Elle implique également un dialogue régulier entre les acteurs concernés, afin de</p>	<p><i>FED et FEDER spécificités propres</i></p> <p><i>Articulation en 3 phases:</i></p> <p><i>L'identification des intérêts communs ...</i></p> <p><i>Affectation ressources</i></p> <p><i>Impliquer autorités compétentes RUP dans phase opérationnelle programmes</i></p> <p><i>dialogue régulier entre</i></p>

créer un environnement favorable: connaissance mutuelle, relations de travail stables pour répondre aux défis communs qui ont été cités a maintes reprises lors de cette ASSEMBLEE:

acteurs concernés

- crise économique, chômage, flux migratoires, gestion des catastrophes naturelles, changement climatique, réduction de la pauvreté...
- œuvrer pour le bien être des populations dans un modèle de développement le plus harmonieux possible et respectueux des humains et de la nature.

répondre aux défis communs

1.5. Conclusion

- Des instruments sont à notre disposition. Il conviendra de dédoubler d'efforts pour en tirer le meilleur profit et renforcer l'intégration régionale.
- La connaissance et la dissémination de l'information sur les instruments sont fondamentales et beaucoup de travail à ce niveau reste à faire
- Tel que signalé par le Commissaire Piebalgs, une Task Force vient d'être créé au niveau des services de la Commission pour traiter les problèmes qui se présentent et améliorer l'accès et l'articulation FED\FEDER.
- En même temps, la réflexion concernant l'évolution de la stratégie UE à l'égard des RUP doit se poursuivre:
- d'importants travaux viendront nourrir cette réflexion (Mémorandum des RUP, Forum de l'Ultrapériphérie européenne, en mai à Bruxelles, réflexions sur les politiques à mener à l'avenir et surtout discussions sur les perspectives financières de l'Union européenne pour la période post 2013).
- Le rôle des parlementaires européens et ACP est fondamental pour faire avancer la coopération (l'inclusion de ce point RUP à l'OJ des travaux de cette Assemblée paritaire témoigne de implication personnelle ainsi que celle des Groupes politiques).

Intensifier les efforts pour tirer profit des instruments (FEDER 2007-2013 et 10ème FED)

Task force

poursuivre la réflexion en vue de la révision de la stratégie

Memoranda, Forum, perspectives financières, priorités politiques Commission

appui des parlementaires (UE et ACP) essentiel pour renforcer les liens entre RUP et pays ACP.